

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 375

présenté par
M. Poisson

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 105, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette réforme de la formation est impossible à mettre en œuvre pour les entreprises au 01.01.2015.